

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1090

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur et M. Dive, rapporteur

-----

### ARTICLE 19

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« telle demande »,

Les mots :

« demande en ce sens ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel